

## RÉSULTATS ANNUELS 2021

Le Conseil d'Administration d'AFMA s'est réuni le mardi 29 mars 2022, sous la présidence de Farid BENSALD, pour examiner l'activité du groupe AFMA et arrêter les comptes de l'exercice de 2021.

### CHIFFRES CLES

Produits d'exploitation consolidés	221.877 KDH + 9 %
EBITDA	106.257 KDH + 6 %
Résultat net part du groupe	57.855 KDH +36 %
Résultat net social	53.654 KDH + 17 %

Le groupe AFMA consolide sa position de leader national dans le métier du courtage et du conseil en assurance, avec un montant de primes émises de 2,1 milliards de dirhams et un chiffre d'affaires de plus de 220 millions de dirhams, enregistrant ainsi une performance de + 9% après une croissance de 5 % en 2020.

Le groupe a continué sa stratégie de croissance externe avec la prise de participations dans les sociétés Jean Busnot Maroc, spécialiste dans l'assurance-crédit, et Assureurs Conseil Réunis, courtier basé en Côte d'Ivoire.

Le résultat net part du groupe est passé de 42,6 MDH en 2020 à 57,9 MDH en 2021, soit une augmentation de 36 % .

Le conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire de distribuer un dividende de 54 dirhams par action. Soit une augmentation de 15 % par rapport à l'exercice 2020.

PRODUITS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS  
(EN MILLIONS DE DIRHAMS)



RÉSULTAT NET PART DU GROUPE  
(EN MILLIONS DE DIRHAMS)



RÉSULTAT NET SOCIAL  
(EN MILLIONS DE DIRHAMS)



■ 2020  
 ■ 2021

Le rapport financier annuel 2021 est disponible sur notre site internet : <https://afma.ma/communication-financiere/>

« AFMA SA »  
Capital social : 10.000.000 Dirhams  
Siège social : 22, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca  
RC Casablanca N° 22463 – I.F N01020480° – TP N35545267°

## AVIS DE REUNION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Les actionnaires de la société AFMA SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'amphithéâtre de l'ESCA, sis au 7, rue Abou Youssef Al Kindy, Boulevard Moulay Youssef, le

MERCREDI 15 JUIN 2022 A 10H

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 ;
2. Rapport des Commissaires Aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2021 ;
3. Approbation des états de synthèse de l'exercice 2021 ;
4. Rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions réglementées, approbation de ces conventions ;
5. Affectation du résultat ;
6. Fixation du montant des jetons de présence ;
7. Quitus au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes ;
8. Pouvoirs à donner ;
9. Questions Diverses.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION ET VOTE A L'ASSEMBLEE :

**Les propriétaires d'actions au porteur** devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

**Les titulaires d'actions nominatives** peuvent assister à cette assemblée sur simple justification de leur identité à condition d'être inscrits sur les registres sociaux.

**La demande d'inscription de projets de résolutions** à l'ordre du jour, formulée par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de la loi n° 17-95, doit être déposée ou adressée par lesdits actionnaires au siège social de la société AFMA SA contre accusé de réception dans un délai de 10 jours à compter de la date de publication du présent avis de réunion.

**Un actionnaire peut se faire représenter** par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint, par un ascendant ou descendant ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

**Des formulaires de vote par correspondance et de vote par procuration** sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et seront disponibles sur le site internet [www.afma.ma](http://www.afma.ma) conformément aux dispositions de la loi n° 17-95.

### PROJET DE RESOLUTIONS

#### PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES 2021

L'Assemblée, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires Aux Comptes, approuve les états de synthèses arrêtés au 31/12/2021 tels qu'ils sont présentés et se soldant par un bénéfice net de 53 653 582,55 dirhams.

Elle approuve également toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### DEUXIÈME RÉOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes et le rapport du Conseil d'Administration sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, approuve toutes les conventions qui y sont mentionnées.

#### TROISIÈME RÉOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

· Bénéfice net comptable	53 653 582,55 dirhams
· Report à nouveau antérieur	811 120,54 dirhams
· Bénéfice distribuable	<b>54 464 703,09 dirhams</b>
o Dividendes	<b>54 000 000,00 dirhams</b>
	Soit <b>54 dirhams par action</b>
o Le reliquat	<b>464 703,09 dirhams</b>

A reporter à nouveau.

#### QUATRIÈME RÉOLUTION : JETONS DE PRESENCE

L'Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de maintenir le montant des jetons de présence à allouer au CA et aux différents comités au titre de l'exercice 2022 à 500.000 dirhams.

#### CINQUIÈME RÉOLUTION : QUITTUS AUX CAC ET AU CA

L'Assemblée donne au Conseil d'Administration et aux Commissaires Aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2021.

#### SIXIÈME RÉOLUTION : POUVOIRS A DONNER

L'Assemblée, donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

ACTIF En MAD	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT		PASSIF En MAD	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	Brut	Amortissements & provisions	Net	Net				
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEUR (A)</b>	9.712.475,63	4.110.058,15	5.602.417,48	7.308.973,53		<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
* Frais préliminaires						* Capital social ou personnel	10.000.000,00	10.000.000,00
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	9.712.475,63	4.110.058,15	5.602.417,48	7.308.973,53		moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
* Primes de remboursements des obligations						capital appelé.....		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORABLES (B)</b>	5.835.478,41	1.718.942,00	4.116.536,41	2.329.812,52		dont versé.....		
* Immobilisations en recherche et développement						* Primes d'émission, de fusion d'apport		
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	5.600.614,41	1.718.942,00	3.881.672,41	2.207.532,52		* Ecarts de réévaluation		
* Fonds commercial						* Réserves légales	1.000.000,00	1.000.000,00
* Autres immobilisations	234.864,00		234.864,00	122.280,00		* Réserves diverses		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	36.145.899,13	23.783.531,83	12.362.367,20	11.832.337,47		* Reports à nouveau	811.120,54	2.142.214,46
* Terrains						* Résultats nets en instances d'affectation		
* Constructions						* Résultat net de l'exercice	53.653.582,55	45.668.906,08
* Installations techniques, matériel et outillage	430.200,00	382.630,00	47.570,00	69.860,00		<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(A)</b>	<b>65.464.703,09</b>
* Matériel de transport	491.622,54	299.202,51	192.420,03	926,39		<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS</b>	<b>(B)</b>	
* Mobilier, matériel bureau et aménagements divers	34.961.576,59	23.101.699,42	11.859.877,17	11.499.051,08		* Subventions d'investissement		
* Autres Immobilis. corporelles						* Provisions réglementées		
* Immobilis. corporelles en cours	262.500,00		262.500,00	262.500,00		<b>DETTES DE FINANCEMENTS</b>	<b>(C)</b>	<b>11.821.984,04</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>	76.050.924,04		76.050.924,04	70.870.924,04		* Emprunts obligatoires		
* Prêts immobiliers						* Autres dettes de financements	11.821.984,04	20.091.834,99
* Autres créances financières	75.201,25		75.201,25	75.201,25		<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>(D)</b>	
* Titres de participation	75.975.722,79		75.975.722,79	70.795.722,79		* Provisions pour risques		
* Autres titres immobilisés						* Provisions pour charges		
<b>ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E)</b>						<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF</b>	<b>(E)</b>	
* Diminution des créances immobilisées						* Augmentation des créances immobilisées		
* Augmentation des dettes financières						* Diminution des dettes de financements		
<b>STOCKS (F)</b>	127.744.777,21	29.612.532,08	98.132.245,13	92.342.047,56		<b>Total I</b>	<b>77.286.687,13</b>	<b>78.902.955,53</b>
* Marchandises						<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>(F)</b>	<b>643.685.446,32</b>
* Matières et fournitures consommables						* Fournisseurs et comptes rattachés	578.121.632,27	469.097.409,63
* Produits en cours						* Clients créditeurs avances et acomptes	20.947.012,10	46.988.230,92
* Produits intermédiaires et produits résiduels						* Personnel	2.539.696,01	3.499.948,15
* Produits finis						* Organismes sociaux	2.855.078,13	2.169.644,53
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	637.019.166,82	16.282.253,29	620.736.913,53	520.477.494,68		* Etat	6.237.145,94	5.559.862,84
* Fourniss. débiteurs, avances et acomptes	8.799.541,03	177.165,32	8.622.375,71	1.970.027,31		* Comptes d'associés		
* Client et comptes rattachés	569.364.002,51	15.885.995,65	553.478.006,86	459.997.533,18		* Autres Créanciers	32.778.642,71	28.480.827,96
* Personnel	261.666,81		261.666,81	141.513,36		* Comptes de régularisation Passif	206.239,16	128.410,94
* Etat	914.630,14		914.630,14	920.194,14		<b>Autres PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>(G)</b>	<b>208.996,62</b>
* Comptes d'associés						<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (éléments circulants)</b>	<b>(H)</b>	
* Autres Débiteurs	56.915.181,14	199.092,32	56.716.088,82	56.748.505,34		<b>TRESORERIE - PASSIF</b>	<b>Total II</b>	<b>643.894.442,50</b>
* Comptes de régularisation Actif	764.145,19		764.145,19	699.721,35		* Crédits d'escompte	17.063.424,50	15.618.777,59
<b>TITRES à VALEUR DE PLACEMENT (H)</b>						* Crédits de trésorerie		
<b>ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (I)</b>						* Banques (soldes créditeurs)	17.063.424,50	15.618.777,59
Eléments circulants						<b>Total III</b>	<b>17.063.424,50</b>	<b>15.618.777,59</b>
<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>	<b>784.119.339,94</b>	<b>45.874.785,37</b>	<b>738.244.554,57</b>	<b>650.656.064,71</b>		<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>738.244.554,57</b>	<b>650.656.064,71</b>

CPC En MAD	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT
	Proposé à l'exercice 1	exe. précédents 2		
<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
* Ventes de marchandises (en l'état)				
* Ventes de biens et services produits	191.686.362,13	191.686.362,13	179.760.550,15	179.760.550,15
* Chiffre d'affaires	191.686.362,13	191.686.362,13	179.760.550,15	179.760.550,15
* Variation stocks de produits (+)				
* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
* Subventions d'exploitation				
* Autres produits d'exploitation	229.900,98	229.900,98		
* Achats consommés de matières et fournitures	1.865.780,00	1.865.780,00	728.700,00	728.700,00
* Impôts et taxes	52.901.836,52	52.901.836,52	50.808.561,80	50.808.561,80
* Charges de personnel	49.518.349,24	49.518.349,24	39.697.931,16	39.697.931,16
* Autres charges d'exploitation	499.999,92	499.999,92	500.002,68	500.002,68
* Dotations d'exploitation	8.464.714,45	8.464.714,45	7.760.143,60	7.760.143,60
<b>TOTAL I</b>	<b>193.782.043,11</b>	<b>193.782.043,11</b>	<b>180.489.255,15</b>	<b>180.489.255,15</b>
<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
* Achats revenus de marchandises	7.489.011,03	7.489.011,03	7.459.492,25	7.459.492,25
* Autres charges externes	52.901.836,52	52.901.836,52	50.808.561,80	50.808.561,80
* Impôts et taxes	1.837.695,85	1.837.695,85	2.057.279,79	2.057.279,79
* Charges de personnel	49.518.349,24	49.518.349,24	39.697.931,16	39.697.931,16
* Autres charges d'exploitation	499.999,92	499.999,92	500.002,68	500.002,68
* Dotations d'exploitation	8.464.714,45	8.464.714,45	7.760.143,60	7.760.143,60
<b>TOTAL II</b>	<b>120.711.607,01</b>	<b>120.711.607,01</b>	<b>108.283.411,28</b>	<b>108.283.411,28</b>
<b>III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>73.070.436,10</b>	<b>73.070.436,10</b>	<b>72.205.843,87</b>	<b>72.205.843,87</b>
<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>				
* Produits hors titres de participation et autres titres immobilisés	4.264.014,00	4.264.014,00	2.758.150,67	2.758.150,67
* Gains de change	6.035,24	6.035,24	117.680,82	117.680,82
* Intérêts et autres produits financiers	1.590.428,24	1.590.428,24	2.038.818,37	2.038.818,37
* Reprises financières, transferts de charges				
<b>TOTAL IV</b>	<b>5.860.477,48</b>	<b>5.860.477,48</b>	<b>4.914.649,86</b>	<b>4.914.649,86</b>
<b>V CHARGES FINANCIERES</b>				
* Charges d'intérêts	1.821.093,04	1.821.093,04	1.465.237,05	1.465.237,05
* Pertes de change	23.014,94	23.014,94	63.868,66	63.868,66
* Autres charges financières				
* Dotations financières				
<b>TOTAL V</b>	<b>1.844.107,98</b>	<b>1.844.107,98</b>	<b>1.529.582,77</b>	<b>1.529.582,77</b>
<b>VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)</b>	<b>4.016.369,50</b>	<b>4.016.369,50</b>	<b>3.385.067,09</b>	<b>3.385.067,09</b>
<b>VII RESULTAT COURANT</b>	<b>77.086.805,60</b>	<b>77.086.805,60</b>	<b>75.890.910,96</b>	<b>75.890.910,96</b>
<b>VIII PRODUIT NON COURANTS</b>				
* Produits des cessions d'immobilisation	5.000,00	5.000,00	134.500,00	134.500,00
* Subventions d'équilibre				
* Reprise sur subventions d'investissement				
* Autres produits non courants	2.767.439,96	2.767.439,96	1.186.504,78	1.186.504,78
* Reprises non courantes: transferts de charges				
<b>TOTAL VIII</b>	<b>2.772.439,96</b>	<b>2.772.439,96</b>	<b>1.321.004,78</b>	<b>1.321.004,78</b>
<b>IX CHARGES NON COURANTS</b>				
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				
* Subventions accordées				
* Autres charges non courantes	3.000.582,01	3.000.582,01	9.149.235,66	9.149.235,66
* dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
<b>TOTAL IX</b>	<b>3.000.582,01</b>	<b>3.000.582,01</b>	<b>9.149.235,66</b>	<b>9.149.235,66</b>
<b>X RESULTAT NON COURANT (VIII-X)</b>	<b>-228.142,05</b>	<b>-228.142,05</b>	<b>-7.828.230,88</b>	<b>-7.828.230,88</b>
<b>XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII-X)</b>	<b>76.858.663,55</b>	<b>76.858.663,55</b>	<b>67.762.680,08</b>	<b>67.762.680,08</b>
<b>XII IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>	<b>23.205.081,00</b>	<b>23.205.081,00</b>	<b>22.093.774,00</b>	<b>22.093.774,00</b>
<b>XIII RESULTAT NET (XI - XII)</b>	<b>53.653.582,55</b>	<b>53.653.582,55</b>	<b>45.668.906,08</b>	<b>45.668.906,08</b>

**BDO** Audit, Tax & Advisory

23, Rue Lyautey - Océa  
30100 Casablanca - Maroc  
Tel : 212 (0) 212 293 304  
Fax : 212 (0) 212 293 302

**AFRIC AUDIT CONSEIL**

10, Rue Lyautey - Océa  
30100 Casablanca - Maroc  
Tel : 212 (0) 212 785 682  
Fax : 212 (0) 212 785 492

**Aux Actionnaires de la société AFMA S.A.**  
22, Boulevard Moulay Youssef  
CASABLANCA

**Rapport Général des commissaires aux comptes**  
Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021  
Audit des états de synthèse

**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société AFMA S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces états de synthèse ont été établis sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AFMA S.A. au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus étendues que celles de la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Notre réponse
<b>Évaluation des titres de participation</b>	Nous avons examiné les modalités mises en œuvre par la Direction pour estimer la valeur d'acquisition pour une valeur nette comptable de 75 970 MAD soit 1% du total actif. Leur valeur est estimée annuellement par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quotité de capitaux propres détenus. Une dépréciation est constatée si la valeur d'utilité des titres devient inférieure à leur valeur nette comptable.
L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues.	• Analyser les projections de flux de trésorerie retenues, au regard des dernières prévisions d'exploitation établies par la direction et soumises à l'approbation des organes de gouvernance ; • Comparer les données utilisées pour la réalisation des tests de dépréciation des participations réalisées par la direction avec les données sources par entité ; • Tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

**Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nous objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et effectuons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de priver un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous informons au cours de notre audit.

**Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la complétude des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément à l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de cet exercice, la société AFMA S.A. a procédé à l'acquisition de 60% du capital social du courtier d'assurance JBM pour un montant de 3 180 KMAD.

Casablanca, le 26 avril 2022

**Les Commissaires aux Comptes**

BDO Audit Tax & Advisory S.A.      Afric Audit Conseil

**Mestafa FRAHA**      **Ayoub ES-SAHRAOUI**  
Associé      Associé

ACTIF CONSOLIDE	31/12/2021	31/12/2020
<b>En MAD</b>		
Goodwill	68 119 209	60 657 658
Immobilisations incorporelles	5 703 580	3 944 704
Immobilisations corporelles (*)	65 226 902	64 646 966
Immeubles de placement		
Titres mis en équivalence		
Autres actifs financiers		
- Dont prêts et créances	370 863	339 530
- Dont actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
- Dont titres disponibles à la vente		
Actifs d'impôts différés	10 982 122	11 633 105
Autres actifs non courants		
<b>Total Actifs non courants</b>	<b>150 402 676</b>	<b>141 221 964</b>
Stocks et encours net		
Créances clients net	671 113 315	546 137 208
Autres créances courantes nettes	67 619 792	60 360 353
<b>Autres actifs financiers</b>		
-Dont actifs financiers AFS		
-Dont prêts et créances nets		
-Dont actifs financiers détenus jusqu'à échéances		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	27 131 937	44 654 141
<b>Total Actifs courants</b>	<b>765 865 043</b>	<b>651 151 702</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>916 267 719</b>	<b>792 373 666</b>

(\*) y compris les droits d'utilisations sur les contrats de location IFRS 16

PASSIF CONSOLIDE	31/12/2021	31/12/2020
<b>En MAD</b>		
Capital	10 000 000	10 000 000
Primes d'émission et de fusion		
Réserves (*)	(27 430 120)	(22 710 992)
Résultats	57 854 888	42 557 878
Ecart de conversion	(3 000)	
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>40 421 769</b>	<b>29 846 886</b>
Réserves minoritaires	527 337	316 797
Résultat minoritaire	2 075 387	751 954
Ecart de conversion	(1 918)	
<b>Capitaux propres part des minoritaires</b>	<b>2 600 806</b>	<b>1 068 751</b>
<b>Capitaux propres d'ensemble</b>	<b>43 022 575</b>	<b>30 915 637</b>
<b>Dettes financières non courantes :</b>		
-Dont dettes envers les établissements de crédit	9 903 397	12 565 554
-Dont obligations locatives non courantes IFRS 16 (*)	70 776 129	73 362 437
Provisions non courantes		
Avantages au personnel	194 117	
Autres passifs non courants		
Impôt différé passif	162 336	163 216
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>81 035 979</b>	<b>86 091 207</b>
Provisions courantes	360 976	360 976
<b>Dettes financières courantes :</b>		
-Dont passifs financiers détenus jusqu'à échéance		
-Dont dettes envers les établissements de crédit	22 583 407	22 826 205
-Dont obligations locatives non courantes IFRS 16	8 388 748	7 777 917
Dettes fournisseurs	700 917 393	560 893 514
Autres passifs courants	59 598 641	83 508 209
<b>Total dettes courantes</b>	<b>792 209 164</b>	<b>675 366 821</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>916 267 719</b>	<b>792 373 666</b>

(\*) y compris l'impact de l'IFRS 16

CPC	31/12/2021	31/12/2020
<b>En MAD</b>		
Chiffre d'affaires	221 877 454	203 615 412
Autres produits de l'activité	229 900	-
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>222 107 354</b>	<b>203 615 412</b>
Achats consommés	(53 751 586)	(51 754 178)
Charges de personnel	(60 007 781)	(49 197 431)
Impôts et taxes	(2 090 723)	(2 294 389)
Autres produits et charges d'exploitation	-	-
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et aux provisions	(12 895 731)	(12 995 436)
<b>Charges des activités ordinaires</b>	<b>(128 745 820)</b>	<b>(116 241 434)</b>
<b>Résultat d'exploitation courant</b>	<b>93 361 534</b>	<b>87 373 978</b>
Cessions d'actifs		
Charges de restructurations		
Cessions de filiales et participations		
Ecart d'acquisition négatifs		
Autres produits/charges d'exploitation non courants	(988 002)	(17 241 164)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>92 373 532</b>	<b>70 132 814</b>
coût de l'endettement net	(5 718 455)	(5 058 769)
Autres produits financiers	136 067	459 035
Autres charges financières		
<b>Résultat financier</b>	<b>(5 582 388)</b>	<b>(4 599 734)</b>
<b>Résultat avant impôt des entreprises intégrées</b>	<b>86 791 144</b>	<b>65 533 080</b>
Impôts sur les sociétés	(26 199 657)	(24 227 738)
Impôt différé	(661 211)	2 004 490
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>59 930 276</b>	<b>43 309 832</b>
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>59 930 276</b>	<b>43 309 832</b>
Résultat net des activités abandonnées		
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>59 930 276</b>	<b>43 309 832</b>
Intérêts minoritaires	2 075 387	751 954
<b>Résultat net - Part du Groupe</b>	<b>57 854 888</b>	<b>42 557 878</b>
<b>Résultat de base par action (En MAD)</b>	<b>57,85</b>	<b>42,56</b>
<b>Résultat dilué par action (En MAD)</b>	<b>57,85</b>	<b>42,56</b>

PERIMETRE DE CONSOLIDATION	Activité	Pays	Pourcentage de contrôle % en	Type de contrôle	Méthode de consolidation
AFMA SA	Courtage en assurance	Maroc	Mère	Mère	Mère
AFMA Rabat	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	IG
AFMA Marrakech	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	IG
AFMA Tanger	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	IG
AFMA Agadir	Courtage en assurance	Maroc	88	Contrôle exclusif	IG
AFMA Fès	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	IG
MCA	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	IG
AFMA Oujda	Courtage en assurance	Maroc	99	Contrôle exclusif	IG
AFMA Laayoune	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	IG
CAM	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	IG
AFMAAFRICA	Courtage en assurance	Maroc	99,6	Contrôle exclusif	IG
AFMA Kénitra	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	IG
SAFE Assur	Courtage en assurance	Maroc	51	Contrôle exclusif	IG
Assurance FAHD	Courtage en assurance	Maroc	70	Contrôle exclusif	IG
Assurances Conseil réunis	Courtage en assurance	Cote d'Ivoire	61	Contrôle exclusif	IG
Jean Busnot Maroc	Courtage en assurance	Maroc	60	Contrôle exclusif	IG

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contenu de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et au sein de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Notre réponse
<b>Valeur Recouvrable des écarts d'acquisition</b>	Nous avons apprécié, les modalités mises en œuvre par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. Pour chacune des UOJ (Unité génératrice de trésorerie) auxquelles sont rattachés ces actifs, les tests de perte de valeur effectués par la direction. Sur la base de ces informations, nos travaux ont consisté à : <ul style="list-style-type: none"> <li>Approcher les valeurs nettes comptables des actifs testés avec la comptabilité ;</li> <li>Analyser les projections des flux de trésorerie, notamment la cohérence des données utilisées dans les tests, avec les sources externes ou les dernières estimations de la direction présentées aux organes de gouvernance ;</li> <li>Approcher les prévisions par comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur et la performance historique du groupe ;</li> <li>Analyser la cohérence des taux d'actualisation retenus, notamment en les comparant avec les données de marché disponibles ;</li> <li>Vérifier l'exactitude arithmétique du modèle de valorisation utilisé par la direction ;</li> <li>Approcher le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.</li> </ul>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit anormal significatif pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraude ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exprimons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

— Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conscients et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une fraude, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

— Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

— Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations et affirmations fournies par cette dernière ;

— Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de mettre en doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

— Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les états financiers consolidés, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 26 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

Afric Audit Conseil

AFRICAUDIT CONSEIL

Ayoub ES-SAHRAOUI

Associé

**BDO** Audit, Tax & Advisory

21, Rue Lemaître - Océan  
20110, Casablanca - Maroc  
Tel : +33 (0) 522 203 204  
Fax : +33 (0) 522 203 205

**AFRICAUDIT CONSEIL**  
100 Boulevard Moulay Youssef  
CASABLANCA

100 Boulevard Moulay Youssef  
10010, Casablanca - Maroc  
Tel : +33 (0) 522 203 204  
Fax : +33 (0) 522 203 205

Rapport des Auditeurs Indépendants  
Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021  
Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société AFMA et ses filiales (Groupe AFMA), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 43 022 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 57 854. Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration en date du 20 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et exacts et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe AFMA consolidé par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2021, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.